



Compte rendu du Conseil de Ligue d'Île de France

Du 9 AVRIL 2018 à 19h

Au siège de la Ligue d'Île de France, 1 rue de la Poterie, 93200 SAINT DENIS

NOM Prénom	Présents	Excusés	absents
MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR			
ANGEE Marie-Thérèse		X	
BEAUSSART Patrick	X		
BEAUSSART Véronique		X	
BESSON-TALABOT Martine	X		
BRASA Didier	X		
CRETOT André	X		
FREYCENET Pierre	X		
HARBONN Jacques	X		
JAMES Franck	X		
KANDIN Catherine	X		
MARTIN Gérard	X		
MEBARKI Robert	X		
RAY Jacques		X	
ROUSSEAU Didier	X		
SELLIEZ Sylvie	X		
THIVET Sylvie	X		
REPRESENTANTS DES COMITES DEPARTEMENTAUX			
75. MONTAGUT Jean	X		
77. FOURREAU Olivier		X	
78. D'ARBONNEAU Marie-Hélène	X		
91. ALLOUL Daniel	X		
92. LECONTE Hugues	X		
93. DEMEILLAT Christiane	X		
94. MARCASTEL Claude		X	
95. THEILLET Jérôme			X
SERVICES ADMINISTRATIFS			
SOUMAH Marc-Angelo	X		
CADRE TECHNIQUE			
CHAOUAT Stéphane		X	
BOUTEFEU Clémence		X	
COULON Lucie		X	
INVITES			

Ouverture du Conseil de Ligue

Le Président, Patrick Beaussart, ouvre la séance en remerciant tous les participants de leur présence. Il rappelle que ce Conseil de Ligue a lieu tôt avant la fin de la saison sportive à la demande des comités départementaux afin que ceux-ci puissent établir leur tarif rapidement pour leurs clubs.

1- Réforme du JA1

Patrick Beaussart donne la parole à Pierre Freyenet pour faire un point sur les avancées du groupe de réflexion sur le Juge Arbitrage.

Pierre Freyenet rappelle l'objectif de départ du groupe qui était d'améliorer la qualité du juge arbitrage.

Le groupe de réflexion a émis la proposition de la suppression des pénalités sur le juge arbitrage et de ses conséquences.

Au fil des réunions, l'aspect financier a pris le pas sur la réflexion sur l'amélioration de la qualité du Juge Arbitrage.

Le montant actuel des pénalités permet de financer le juge arbitrage. Donc l'arrêt des pénalités pourrait entraîner l'abandon du juge arbitrage de la R2.

Prenant en compte le contexte général de baisse des subventions, le groupe a donc proposé que le juge arbitrage soit pris en charge par les clubs comme au niveau national.

Il a également été discuté des montants d'engagement avec des différenciations par niveau. Si les clubs prennent en charge le coût du juge arbitrage alors cette différenciation n'a plus lieu d'être. Le niveau des engagements seraient alors établi au plus bas niveau. Le Conseil de Ligue devra décider quels seront les différents niveaux de compétition qui devront continuer à être jugés arbitrés. Pour ce type de changement, le retour de l'avis des clubs sera à prendre en compte dans la décision finale.

D'autres propositions ont été émises concernant les montants des prestations et de remboursements : Actuellement, 31€ pour la prestation et 7€ sur le forfait km. La proposition de remboursement à partir de 0 km a été examinée. Elle coûterait 9€ supplémentaires. L'éventuelle mise en place se ferait progressivement.

Il a été également proposé de tester pendant 1 saison la suppression des pénalités, le remboursement des juges arbitres à 38 par les clubs et les engagements de toutes les divisions à 240 € au lieu des 290 € actuels.

Sylvie Thivet fait remarquer que la formule proposée est au détriment des bons clubs qui ont fait des efforts pour former des juges arbitres. Pierre Freycenet fait noter que le futur travail du Conseil de Ligue sera de déterminer les obligations par niveau de formation de juge arbitrage afin de ne pas ruiner le travail déjà réalisé.

De plus en plus d'incivilités sont rencontrées dans les différentes salles. Il y a un réel besoin de juge arbitrage de qualité.

La proposition est faite pour une mise en test de 1 an. Si ce fonctionnement ne convient pas, alors il sera toujours possible de changer celui-ci.

Le groupe de réflexion a aussi traité du cas du juge arbitre souhaitant faire du GIRPE et qui pourra le réaliser en échange d'une facturation de 5€ en direction du club.

Au niveau national ce sont les clubs qui sont équipés pour le GIRPE.

Marie-Hélène D'Arbonne note que le juge arbitrage a besoin d'être réformé mais qu'il faut aborder cette réforme de manière plus générale et non pas juste par l'aspect financier.

Didier Rousseau rappelle que l'obligation d'avoir des juges arbitres existe déjà au niveau régional et national.

Patrick Beaussart conclut que ce thème a besoin d'un complément de réflexion car c'est un sujet difficile pour tous. Le COPREDIF a également discuté de ce sujet et a exprimé un point de vue incomplet.

Le groupe de travail devra continuer à travailler sur ce thème. Il est demandé au Conseil de Ligue de donner une orientation de réflexion pour la poursuite de la réflexion. Cette orientation peut être exprimée comme suit : Devons-nous poursuivre dans l'idée de faire payer les clubs pour le juge arbitrage et d'abandonner les obligations ?

Sylvie Selliez propose de sonder les clubs à ce sujet. Il est décidé de consulter les clubs avec un questionnaire simple et direct.

Ces deux propositions sont soumises à l'approbation du Conseil de Ligue.

Le conseil de Ligue vote :

Abs : 2

Contre : 6

Pour : 10.

Le Conseil de Ligue décide de poursuivre la réflexion avec l'idée de faire payer les clubs pour le juge arbitrage et de consulter les clubs à ce sujet et d'abandonner les obligations.

.

2- Tarifs 2018-19

Patrick Beaussart prend la parole, en l'absence de Jacques Ray, pour présenter les tarifs. La méthodologie utilisée a été de réaliser un budget afin de déterminer les montants des tarifs. Etant donné les fortes incertitudes sur de nombreux postes, ce budget est approximatif (incertitudes sur les montants des subventions, le niveau des dépenses, les éventuelles modifications tardives).

Certains postes de ce budget sont en évolution par rapport à la saison en cours : moins de location de salles, réduction de la provision sur le bâtiment, plus de coûts pour le minibus, réduction des coûts de la téléphonie. Didier Rousseau alerte le Conseil de Ligue sur le fait de ne pas trop réduire les provisions pour l'entretien du bâtiment car cela coûtera éventuellement plus cher plus tard. Patrick Beaussart indique que la provision cette année sera de 8000€.

Au niveau des produits, plusieurs postes ont également varié : baisse des recettes du championnat de Paris, plus d'aides financières de la FFTT, baisse de 10 000€ des subventions du Conseil Régional d'IDF et baisse de 20 000€ des subventions du CNDP. Ces variations ont pour conséquence un résultat d'exercice négatif de -19 000€.

En juin, ce budget sera réévalué car certaines incertitudes auront été levées.

Au niveau des tarifs, le montant concernant le Critérium fédéral, les engagements, les cotisations régionales ont été augmentées. Il est aussi noté une augmentation importante sur les mutations.

Le Conseil de Ligue propose d'augmenter la part ligue sur les licences de 1€.

Le conseil de Ligue vote :

- 12 votes pour
- 3 votes contre
- 3 votes d'abstention

L'augmentation de la part Ligue d'1€ est validée.

Le Conseil de Ligue vote sur les propositions de montant des autres tarifs avec les propositions de modification des membres du Conseil de Ligue :

- Changement 4€ d'augmentation pour la R3 au lieu de 8€,
- 10€ pour les interclubs

Les tarifs sont validés à l'unanimité par le Conseil de Ligue.

3- Informations diverses

Suite au Conseil fédéral de ce weekend, Patrick Beaussart informe que le calendrier fédéral a été reçu par les Ligues régionales et que la CSR doit maintenant se réunir avec les fédérations affinitaires afin de réaliser le calendrier régional. Il faudra prendre en compte la compétition des finales par classement et le positionnement des interdépartementaux. Les représentants des comités départementaux demandent à avoir le calendrier régional pour fin avril afin de pouvoir établir le leur.

2 week-end sont proposés pour l'organisation des interdépartementaux de la saison prochaine : les 8, 9 juin ou 15, 16 juin 2019.

Le Conseil de Ligue vote pour les différentes dates :

- 11 votes pour les 8/9 juin 2019
- 6 votes pour les 15/16 juin 2019
- 1 abstention

Les dates du 8/9 juin 2019 sont retenues pour l'organisation des « Interdépartementaux ».

Lucie Coulon et Marc-Angelo Soumah ont travaillé sur la réalisation du PSTC, des comptes rendus et des demandes de subvention CNDS. La rédaction du Projet de Performance Régionale demandée par la FFTT reste à faire.

Une réunion avec la Mairie de la ville de Fresnes a eu lieu pour l'organisation des « Interdépartementaux 2018 ».

Patrick Beaussart rappelle que l'organisation des Finales par classement est désormais une obligation de la FFTT. Le COPREDIF propose de faire une compétition régionale sans qu'il y ait un niveau départemental.

Il est proposé de mettre cette nouvelle épreuve dans le calendrier de l'an prochain. Le Conseil de Ligue vote pour valider cette proposition :

- 17 votes pour
- 1 vote contre

Le dernier conseil fédéral a vu le président de la FFTT demander un vote de confiance dès le début de la réunion. La confiance au Président a été renouvelée par le conseil fédéral. Le Président a ensuite demandé un vote pour sortir de la composition du bureau fédéral 2 vice-présidents (Mr Chevalier et Mr Letrot). Ils ont été remplacés par Kevin Vanlioglu et Virginie Poupin.

Pierre Freycenet informe que José Gafar intègre l'IRD. Le Conseil de Ligue valide cette intégration.

Gérard Martin présente les résultats du championnat de France vétérans. 18 médailles franciliennes avec 2 titres en simple.

A noter que pour cette édition, il y a eu une plus grande participation des franciliens (80 compétiteurs). Une pétition sur le mode de qualification est en cours.

4- Questions diverses

Aucune questions diverses

Fin du Conseil de Ligue à 20h59.

Le Président
Patrick BEAUSSART



Le Secrétaire général
Didier ROUSSEAU

